

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances »

Conseil municipal du 10 mars 2014
Séance du 25 février 2014

5 Association pour la Promotion et l'Animation des Marchés de Creil - versement d'une avance sur le solde 2013 et premier acompte 2014

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM BOUADDI, CABARET, MME JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL.

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M.BELMHAND, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, M.TAHI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON
M. GRIMBERT
M. LEMAIRE
M. MACHU
Mme LEFEVRE

Pouvoir à : M. VILLEMAIN
Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU
Pouvoir à : Mme CARLIER
Pouvoir à : Mme FEVRIER
Pouvoir à : M. BELMHAND

Etaient absents :

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. ABBA SIDICK, Mme PAMART, M. NACHITE, Mme RIFFAULT, M. VARLET, M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 33

- **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

En date du 12 décembre 2011, le conseil municipal a autorisé la signature de la convention d'objectifs, pour une durée de trois ans, avec l'Association pour la Promotion et l'Animation des Marchés de Creil. Ladite convention prévoit, le versement d'une subvention en 3 acomptes et un solde calculé sur la base du produit réellement perçu au titre de la redevance d'animation des marchés.

Dans l'attente de connaître réellement le montant de la redevance d'animation réglée au titre de l'exercice 2013, il est proposé de verser une avance de 2 800 € sur le solde de l'année 2013 et un premier acompte de 6 815 € sur la subvention 2014.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits ouverts au budget de la Ville,

Vu la délibération n° 4 du conseil municipal, en date du 12 décembre 2011,

Vu la convention d'objectifs,

Vu l'avis de la commission « Finances », en date du 25 février 2014,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de verser à l'association pour la promotion et l'animation des marchés de Creil, la somme de 2 800 € correspondant à une avance sur le solde de subvention pour l'année 2013.

Article 2 : de verser à l'association pour la promotion et l'animation des marchés de Creil, la somme de 6 815 € correspondant à un premier acompte sur la subvention pour l'année 2014.

Article 3 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville, compte 6574/91/FM.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 14 MARS 2014

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... 14/03/2014

et publication ou notification le... 14/03/2014

CREIL, le... 14/03/2014

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rafuy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

